

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## (à renvoyer avec votre règlement)



**Débuter ou Développer  
mes ventes à l'export**

FORMATION.S CHOISI.E.S <i>Cocher les cases</i>	Dates	Coût restant à votre charge (*)	
		Vous <b>NON SALARIE</b> d'une entreprise artisanale immatriculée au RM	Vous êtes <b>SALARIE</b> ou hors artisanat
<input type="checkbox"/> Développer et vendre à l'EXPORT <span style="float: right;">1</span>	Le 10/12/2019 (9:00 / 17:00)	Frais d'inscription : 59 € + Frais repas/collation : 20 €	Frais de formation* : 239 € + Frais repas/collation : 20 €
<i>Merci d'établir</i> <b>1 chèque pour les frais d'inscription ou de formation + 1 chèque pour les frais de repas/collation</b>			
<input type="checkbox"/> Artisanat Export International <b>EXPORT, STRUCTURER VOTRE PROJET</b> <span style="float: right;">2</span>	5 ½ journées, dont 1 d'ici au 31 décembre 2019 puis en 2020	Frais repas/collation : 20 €	

*Les chèques sont à libeller à l'ordre de la CMAR Pays de la Loire*

Nom .....	Prénom.....
Date de naissance.....	
Tél. fixe .....	Portable .....
Adresse mèl .....	.....@ .....
Adresse .....	CP + VILLE.....
Statut <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise artisanale TNS <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise NON artisanale TNS <input type="checkbox"/> Gérant salarié <input type="checkbox"/> Salarié	
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi - Numéro d'identifiant Pôle Emploi.....	
Dénomination ou raison sociale entreprise .....	
Nom et prénom du chef d'entreprise.....	
Adresse entreprise .....	CP + VILLE.....
SIRET .....	Activité.....
Date début activité.....	Date immatriculation au RM .....
Entreprise artisanale inscrite au Répertoire des Métiers : <input type="checkbox"/> OUI..... <input type="checkbox"/> NON	

\* **Prise en charge des frais de formation** : Dans l'hypothèse où une prise en charge a été demandée, votre chèque sera débité 30 jours après la fin de la formation, si la prise en charge n'est alors pas encore réceptionnée.

Si aucune prise en charge n'est possible, le chèque sera débité au démarrage de la formation. Une facture vous sera adressée en fin de stage, avec l'attestation de présence.

**Convocation** : à réception de votre bulletin d'inscription, un mèl de confirmation vous sera adressé.

**Désistement** : en cas de désistement, il vous faut informer la Chambre de Métiers au moins 7 jours avant le début de la formation. En deçà de ce délai, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat encaissera les frais d'inscription.

**Annulation** : la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se réserve le droit d'annuler une formation (faute notamment de participants en nombre suffisant). Les personnes inscrites sont alors avisées par courrier et les frais d'inscription sont alors totalement remboursés.

Si la formation est reportée, les personnes inscrites sont informées que l'inscription est maintenue, sauf souhait contraire de leur part.

Fait à ....., le ..... Signature